

Walferdange, le 2 avril 2024

# AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Walferdange a demandé l'autorisation pour le remplacement de la passerelle cyclo-piétonne enjambant le cours d'eau « Alzette » à Walferdange.

La demande est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 3 avril au 16 avril inclus.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,



François SAUBER

